

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage
Poste n° 2 Éric Poirier
Poste n° 3 Roland Pelletier
Poste n° 4 André Lévesque
Poste n° 5 Carole N. Côté
Poste n° 6 Francis Rodrigue

| | |
|-----------------------------------------------------------------------|----------|
| BUREAU MUNICIPAL | 723-2816 |
| INCENDIE | 911 |
| CENTRE COMMUNAUTAIRE | 723-1747 |
| SERVICE DES LOISIRS | 725-5389 |
| SALLE POLYVALENTE | 724-0900 |
| BIBLIOTHÈQUE | 723-1747 |
| TÉLÉCOPIEUR | 723-0436 |
| SITE WEB www.stanaclet.qc.ca | |

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis municipaux
- Horaire des fêtes
- Services municipaux
- Chroniques
- Organismes
- Loisirs et culture

ÉDITORIAL

3^e Fleuron pour St-Anaclet

Il y a trois ans, notre municipalité s'est inscrite au concours « Les Fleurons du Québec », qui vise à reconnaître les efforts des municipalités en embellissement et en environnement.

La première visite des juges en 2009 accordait à St-Anaclet, 2 fleurons sur une possibilité de 5. Tous les trois ans, une visite est faite pour constater les améliorations. En 2012, la visite a permis à notre municipalité d'obtenir un 3^e fleuron.

En mon nom personnel et au nom du conseil municipal, je tiens à remercier et à féliciter les membres du comité d'embellissement et madame Marie-Paule Lévesque pour leur excellent travail qui a permis d'obtenir cette reconnaissance. Je dois aussi vous féliciter pour les efforts que vous consacrez à l'embellissement de vos propriétés. Sans votre participation, l'atteinte d'un tel objectif serait très difficile. Continuons tous ensemble nos efforts et peut-être qu'en 2015 nous mériterons un 4^e fleuron.

En cette fin d'année 2012, je me joins à mes collègues du conseil municipal et à tout notre personnel pour vous souhaiter un heureux temps des fêtes. Que ces moments soient l'occasion de belles rencontres en famille ou entre amis. Je souhaite que 2013 soit l'année de l'accomplissement de vos rêves les plus fous. Joyeux Noël et Bonne année 2013.

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 5 novembre 2012

Le directeur général dépose les états financiers comparatifs au 31 octobre 2012.

Le directeur général dépose la liste des contrats de plus de 25 000 \$.

Le directeur général dépose les divulgations pécuniaires des membres du Conseil municipal.

Les élus municipaux adoptent un deuxième projet de règlement afin de modifier le règlement de zonage 118-89 concernant la définition d'habitation bifamiliale. (Rés. 2012-11-135)

Les élus municipaux adoptent le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2013. Toutes les réunions se tiennent à 20 heures au 318, rue Principale Ouest. (Rés. 2012-11-136)

Les élus municipaux approuvent les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Saint-Anaclet pour l'année 2012. (Rés. 2012-11-137)

Les élus municipaux font une nouvelle demande auprès du ministre des Affaires municipales, de

régions et de l'occupation du territoire afin d'avoir un nouveau délai pour adopter le règlement de concordance au schéma d'aménagement de M.R.C. (Rés. 2012-11-138)

Les élus municipaux procèdent à l'embauche de Pascal Hébert à titre d'opérateur-mécano. (Rés. 2012-11-139)

Les élus municipaux signifient à la Ville de Rimouski l'intention d'adhérer à son projet d'implantation et d'opération d'un lieu de compostage des matières organiques. (Rés. 2012-11-140)

Les élus municipaux acceptent l'entente concernant le règlement avec le groupe financier AGA pour le remboursement d'honoraires. (Rés. 2012-11-141)

Les élus municipaux recommandent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande qui leur est adressée concernant les lots 3 200 181 et 3 419 641. (Rés. 2012-11-142)

Le maire présente son discours sur la situation financière au 31 décembre 2011.

RÉCUPÉRATION DES PILES

Avez-vous remarqué que des collecteurs de piles ont été placés à différents endroits de la municipalité (Centre communautaire, Caisse populaire, école, bibliothèque et bureau municipal)? L'école des Sources a fait une demande au Fonds Éco IGA pour obtenir ses collecteurs et nous pouvons déjà dire que cela fonctionne très bien. Les collectes sont très bonnes et nous vous encourageons à continuer et à en faire la promotion. Tout ce que vous mettez dans ces collecteurs est transporté à l'éco-centre de Rimouski pour être recyclé.



Merci au Fonds Éco IGA et à tous ceux et celles qui ont travaillé pour avoir ces collecteurs de piles.



AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. La prochaine séance publique se tiendra le lundi 3 décembre 2012. Le budget de l'année financière 2013 sera adopté le lundi 10 décembre 2012 à 20 h.

Voici Les dates des prochaines séances ordinaires du conseil pour l'année 2013 : 14 janvier, 4 février, 4 mars, 1^{er} avril, 6 mai, 3 juin, 2 juillet, 5 août, 3 septembre, 7 octobre, 11 novembre et 2 décembre.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
 Responsable de la mise en page : Richard Ruest
 Impression : Impressions L.P Inc.
 Prochaine parution : février 2013
 Tombée des articles : 20 janvier 2013
 Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
 Site web : www.stanaclet.qc.ca

Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.



VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

COMPTES DE TAXES

LES MODALITÉS DE PAIEMENTS

-Chèques postdatés

-Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **Nous n'avons plus le service Interac.**

-Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes.

-À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

HORAIRE DES FÊTES

Veillez prendre note que le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés du 21 décembre à 16 h 30 au 2 janvier inclusivement.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le secteur 1 = le village incluant les rangs 3 Est et Ouest, la route Neigette jusqu'au Petit rang 3 et le Petit rang 3.

Le secteur 2 = le territoire rural à partir de la route Neigette après le Petit rang 3 et tous les rangs allant vers le sud.

 : vidanges

 : recyclage

HORAIRE DES COLLECTES

décembre 2012 ② ①

| dim. | lun. | mar. | mer. | jeu. | ven. | sam. |
|------|------|------|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|------|------|
| | | | | | | 1 |
| 2 | 3 | 4 | 5  | 6  | 7 | 8 |
| 9 | 10 | 11 | 12  | 13  | 14 | 15 |
| 16 | 17 | 18 | 19  | 20  | 21 | 22 |
| 23 | 24 | 25 | 26  | 27  | 28 | 29 |
| 30 | 31 | | | | | |

janvier 2013 ② ①

| dim. | lun. | mar. | mer. | jeu. | ven. | sam. |
|------|------|------|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|
| | | 1 | 2  | 3  | 4 | 5 |
| 6 | 7 | 8 | 9  | 10  | 11 | 12 |
| 13 | 14 | 15 | 16  | 17  | 18 | 19 |
| 20 | 21 | 22 | 23  | 24  | 25 | 26 |
| 27 | 28 | 29 | 30  | 31  | | |

AMÉLIOREZ VOTRE SITUATION D'EMPLOI !

Vous êtes sans emploi?

Vous travaillez à temps partiel?

Votre emploi est saisonnier ou précaire?

Vous vivez des périodes de chômage récurrentes?

Vous être retraité (e) et aimeriez travailler quelques heures par semaine?



Différentes mesures d'accompagnement vers l'emploi sont possibles sur notre territoire, selon votre situation :

- Recherche d'emploi (ex. : rédaction du CV, recherche d'employeurs potentiels, préparation à l'entrevue d'embauche, etc.)
- Aide au choix professionnel (ex. : processus d'orientation, stages en entreprise, soutien au développement de projets, etc.)
- Acquisition de compétences (aide financière pour suivre une formation générale ou spécialisée, ex. : DEP, AEC).
- Mesures d'intégration au marché du travail (accompagnement destiné aux personnes plus éloignées du marché du travail).

Plusieurs types d'aide financière sont aussi possibles pour vous soutenir dans vos démarches relatives à l'emploi (allocations de participation, remboursement de divers frais, suppléments du revenu, etc.).

Pour plus d'informations sur les mesures d'aide à l'emploi ou sur toutes autres ressources d'aide existantes sur notre territoire, veuillez contacter :

Francine Julien

Relayeuse pour l'emploi à Saint-Anaclet-de-Lessard, ATRN: (418) 722-7278

Marie-Ève Doyer,

Chargée de projet, ATRN : (418) 318-3200

Action Travail
Rimouski-Neigette

SERVICES MUNICIPAUX

UN P'TIT PEU D'URBANISME

Un p'tit peu d'urbanisme

L'officier en bâtiment et en environnement est un des principaux intervenants entre le citoyen et l'administration municipale. Il a pour mission de mettre en œuvre les orientations du Conseil municipal en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Ses tâches à accomplir peuvent varier selon qu'il est responsable de l'inspection des bâtiments, en environnement, des mauvaises herbes, agraire ou gardien d'enclos. Son rôle premier est de faire respecter la réglementation afin de favoriser une cohabitation harmonieuse entre tous et chacun afin de répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Le mandat de l'officier en bâtiment et en environnement au service de l'urbanisme comprend, notamment :

- l'application du plan d'urbanisme et de la politique environnementale;
- l'application des règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, construction, etc.);
- l'application du règlement sur les animaux de compagnie;
- l'application du règlement sur les brûlages;
- l'application du règlement sur les dérogations mineures;
- d'agir à titre de personne-ressource et de siéger sur divers comités (Comité local de l'eau, Comité consultatif d'urbanisme, rencontre MRC);
- d'effectuer des rapports traitant de l'urbanisme au Conseil municipal;
- de rédiger des articles pertinents pour parution dans le journal Le Contact;
- s'assurer de l'application des lois et règlements gouvernementaux (protection du territoire agricole, protection du captage des eaux souterraines et le traitement des eaux usées, code national du bâtiment, etc.);
- de contrôler et de surveiller (inspecter) les projets de construction ou de modification des bâtiments afin d'assurer le respect des normes en vigueur;
- de signifier par lettre ou mise en demeure recommandée à toute personne d'interrompre immédiatement le déroulement des travaux de construction d'un immeuble ou l'utilisation d'un immeuble exécutés en contravention aux règlements en vigueur qui doivent être appliqués par la municipalité;
- de recevoir les demandes de permis et de certificats et les émettre le cas échéant, lorsque les projets sont conformes aux dispositions des règlements en vigueur dans la municipalité;
- l'émission de constats d'infraction;

- le suivi des requêtes des citoyens (nuisances, salubrité, troubles de voisinage, informations sur divers sujets de zonage et de construction de bâtiments, etc.);
- la protection et la mise en valeur des milieux naturels (zones inondables, zones d'érosion, milieux humides, bande de protection riveraine, habitats protégés, etc.);
- la communication et la sensibilisation des citoyens pour favoriser la protection de l'environnement (le compostage, le recyclage, herbicyclage, utilisation de l'eau potable, etc.).

Vous constaterez ainsi que le travail d'un officier en bâtiment et en environnement est un domaine très vaste et très divertissant, puisqu'on ne sait jamais ce que nous réserve notre journée. Plusieurs projets nous sont soumis et nous devons vérifier s'ils répondent aux normes en vigueur. De plus, nous tenons à vous aviser qu'il nous fait toujours plaisir de répondre à vos questions et de vous aider dans vos différents projets. Soyez assuré que ce n'est pas toujours de gaieté de cœur que nous devons refuser certaines de vos demandes de permis. Nous devons le faire dans l'intérêt et le respect des règlements, c'est tout! Sur ce, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes à tous et profitez donc des congés à venir pour passer du bon temps en famille et entre ami(e)s!

L'inspectrice en bâtiment et en environnement, Marie-Hélène Michaud.

TRANSPORT COLLECTIF

LE TRANSPORT COLLECTIF

INTER-MRC EST TOUJOURS DISPONIBLE

Pour connaître les horaires du Transport inter MRC et obtenir des précisions concernant les arrêts vers Rimouski et Mont-Joli et effectuer une réservation (obligatoire) : accéder au site WEB:

www.tacmitis.org

Vous n'avez pas accès à Internet : Procurez-vous les dépliants du Service de transport collectif INTER MRC au bureau municipal au 318 Principale Ouest

et appelez au TAC de la Mitis : 418 775-8808.

L'utilisateur doit **obligatoirement réserver 24 h à l'avance** et prévoir **5 \$ par déplacement**, payable à l'embarquement.

Stationnement incitatif : il est possible d'utiliser un espace de stationnement en bordure de la rue des Fabricants (Miralis)

Pour un accès facilité aux services de Transport collectif terrestre dans les localités des MRC de Rimouski-Neigette, de la Mitis et au Québec, consulter le site :

www.stanaclet.qc.ca/transport/index.php

André Lévesque, conseiller

CHRONIQUES

L'ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DU LAC À L'ANGUILLE INC.



UNE BONNE ANNÉE 2013

André Lévesque, président 418-722-9637

Les actions du *Projet pilote de restauration* visent à prévenir la prolifération excessive des cyanobactéries qui cause un problème de pollution majeure du lac.

Projets dont la réalisation est possible en 2013

Îlot végétal flottant-filtrant et Marais filtrant

Les rapports d'efficacité vont être disponibles.

Abaissement du déversoir d'un barrage

Le lac ne servant plus de source d'eau potable, un rapport a été rendu disponible en 2008 à la Ville de Rimouski et à la Municipalité de Saint-Anaclet. Ce rapport recommande une diminution du niveau d'eau du lac de 0,5 m (50 cm) en abaissant le déversoir du barrage du lac. L'objectif est de réduire l'érosion des rives, conséquence : réduire les nutriments accessibles aux algues bleu-vert et ce sans nuire à la faune et à la flore et aux propriétaires riverains.

Règlement sur les embarcations à moteur

Une telle réglementation vise à éviter la remise en suspension des sédiments accumulés au fond du lac depuis des décennies, particulièrement dans la zone littorale. Ces sédiments comprennent du phosphore, qui libéré en grande quantité, est rendu disponible et contribue à la prolifération excessive des algues bleu-vert.

Plan directeur de bassin versant de lac

Ce projet est en cours; réalisation prévue en 2013.

Réseau de surveillance volontaire des lacs

La participation à ce programme est maintenue.

Surveillance par photographie aérienne

Nous continuons la surveillance des rives et littoraux des lacs Anguille, Desrosiers et Blanc à une fréquence établie en fonction de la nécessité.

L'Apela entend comme toujours user de transparence et obtenir la collaboration de tous dans la conduite de ces actions. Certains de ces projets doivent aussi obtenir les accords requis des deux municipalités. La population va être bien informée et consultée au moment opportun.

12/2012



Bilan annuel de la Corporation du patrimoine

Voici un compte rendu sommaire de l'Assemblée générale annuelle de la Corporation tenue le 14 novembre dernier. L'essentiel a porté sur la fin des travaux de restauration de la forge St-Laurent et son ouverture au public à l'été 2013.

Cet été, nous avons fait installer une entrée électrique et restaurer le feu de forge et la cheminée conformément aux normes du bâtiment et aux exigences des assureurs. Nous avons embauché une personne pour réaliser un plan d'animation pour des clientèles comme le tourisme local et régional, des groupes scolaires et des groupes spéciaux sur réservation. Nous sommes en pourparlers sérieux avec un animateur-artisan pour l'animation de la forge l'été prochain.

La Corporation a remporté un prix régional des huit MRC du Bas-St-Laurent pour la mise en valeur du four à chaux à Neigette en partenariat avec le MCCCC, la MRC et la Municipalité.

Les membres ont fait des remarques et suggestions constructives, notamment sur l'ouverture au public de la forge St-Laurent, sur les projets et le fonctionnement de la Corporation. Mme Carole Massé, une bénévole bien connue à St-Anaclet, offre ses services pour le recrutement de membres de la Corporation. Vous pouvez vous adresser à Mme Massé et aux membres du CA pour devenir membre de la Corporation du patrimoine et faire des suggestions. Ce serait une façon tangible de manifester votre intérêt pour la mise en valeur de notre patrimoine.

Une bonne nouvelle de dernière heure : le ministre délégué au Tourisme, M. Pascal Bérubé, verse une subvention de 2 000 \$ à la Corporation du patrimoine, sur recommandation du député de Rimouski Irvin Pelletier. Ce montant s'ajoute aux 60 000 \$ déjà amassés pour le projet de restauration de la forge St-Laurent.

Lucien Roy, pour la Corporation du patrimoine
patrimoine-anaclet@hotmail.com



LES EMBÂCLES DE BOIS: UN DÉFI DE TAILLE SUR LA RIVIÈRE NEIGETTE!

À l'automne 2012, de la chute Neigette à la confluence avec la rivière Mitis, on dénombrait 114 embâcles dont le plus important atteignait 60 m de longueur. Cette problématique préoccupe tant les riverains que le monde municipal, car elle pourrait notamment accentuer l'érosion et les débordements de la rivière.

Face à cette situation, l'OBNESL en partenariat avec l'UQAR, les MRC de La Mitis et de Rimouski-Neigette et les municipalités de Saint-Donat et de Saint-Anaclet orchestre un projet de gestion intégrée de la rivière Neigette. Ce projet, qui prend fin le 31 mars 2013, permettra de comprendre l'origine, la dynamique et les impacts des embâcles de bois et de développer des méthodes optimales pour leur démantèlement, en plus de comprendre une étude du potentiel récréatif de la rivière. De plus, grâce au partenariat avec l'UQAR, l'expertise sur le démantèlement des embâcles sur la rivière Neigette se poursuivra dans le cadre d'une maîtrise en géographie.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous partager vos observations ou vos préoccupations à ce sujet!

Restez à l'affût, une soirée d'information publique sur l'avancement du projet est prévue au printemps 2013!

Catherine Denis, Géographe

Chargée de projets et des communications



Téléphone: 418-724-5154 poste 219
Courriel: info@obv.nordestbsl.org
Site internet: <http://obv.nordestbsl.org>



BIBLIOTHÈQUE AU RENDEZ-VOUS DE L'IMAGINAIRE

Bonjour à tous,

Pendant que dans les maisonnées ça fourmille pour décorer, cuisiner et orner l'arbre de Noël, l'équipe de bénévoles et moi désirons vous souhaiter un agréable temps des fêtes. Profitez au maximum de ce temps de réjouissances avec vos proches. Bonne année, beaucoup de santé et d'amour, les deux éléments essentiels à toute réalisation.

Renouvellement des cartes de membres

Nous avons des abonnés qui sont membres et qui n'ont pas renouvelé leurs cartes de membres depuis quelques mois. Afin que notre fichier soit à jour, auriez-vous l'amabilité de communiquer avec nous au cours des prochains jours. C'est important pour la bonne marche de notre bibliothèque. Merci!



Veillez prendre note que si vous venez renouveler une carte échue avant le 24 décembre 2012, vous courez la chance de gagner 50 \$ en argent. Venez vite !

Contact page 7

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Octobre fut un peu sombre financièrement et, en novembre, nous avons eu droit à un magnifique redressement. Mais que s'est-il passé depuis?

Tout d'abord, tous les membres de l'Assemblée de Fabrique ont travaillé fort pour organiser et livrer 2 activités de financement coup sur coup. À ce titre, le déjeuner du 21 octobre a généré un profit net de 1638 \$ incluant les 387 \$ des billets vendus pour le tirage de la peinture. Nous sommes très contents de votre participation à ce déjeuner car, compte tenu du travail que cela demande, il est réconfortant de voir les résultats. Le 4 novembre, notre récital fut aussi un grand succès. Nous aurions aimé que plus de gens viennent apprécier la qualité et tous les efforts déployés par nos artistes. Si nous avions pu emplir l'église au maximum de sa capacité, cela aurait été le nirvana. Les personnes qui se sont présentées ont eu droit à un récital de très grande qualité. Il est possible que nous ayons bientôt un CD souvenir de cette activité pour ceux qui désireraient se le procurer. Le récital a généré un revenu net de 2643 \$ incluant les billets vendus pour la peinture au montant de 316 \$. La peinture a donc généré un bénéfice net à elle seule de 703 \$. Merci à tous ceux et celles qui ont encouragé leur Fabrique. L'heureux gagnant de la peinture est monsieur Francis St-Pierre, bien connu dans notre paroisse.

En plus des revenus de nos activités, bien des personnes ont acquitté leurs capitations et/ou ont fait des dons significatifs. Merci à vous, il n'est jamais trop tard pour le faire. En guise de bonne nouvelle, le Club Lions de St-Anaclet nous a dédommagés pour l'usage de la salle Réal-Lamontagne en plus de nous faire un don pour un total de 500 \$, bien que, comme la Fabrique, ils sont au service de nos paroissiens (nes) avec leurs œuvres. De plus, Les Chevaliers de Colomb de St-Anaclet ont fait don à la Fabrique de 500 \$ sur les revenus générés par leur déjeuner du début octobre. J'en profite encore une fois pour les remercier chaleureusement pour ce beau geste envers leur Fabrique.

Pour conclure les bonnes nouvelles, j'ai eu le plaisir de recevoir au nom de la Fabrique un don de 5 000 \$ d'une personne très généreuse. Tous les paroissiens(nes) devraient avoir une bonne pensée pour cette personne qui nous permet encore cette année de boucler l'année sur une note positive.

Je vous rappelle qu'en décembre, il y aura élection de deux marguilliers. Madame Fernande Ross complète son second mandat et est non rééligible. Merci pour ta disponibilité et le travail accompli. Monsieur Yvan Coté termine un mandat de deux ans et est rééligible pour un second mandat. L'Assemblée de Fabrique compte sur votre participation en grand nombre le 16 décembre après la messe de 11 heures. Salutations cordiales,



Maurice Lepage, président
Assemblée de Fabrique de St-Anaclet

Contact page 8

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Décembre est à nos portes. Comme promis, je vous dévoile les résultats des Fleurons. Nous avons obtenu 3 fleurons. Lors du dévoilement, seulement la moitié des municipalités qui ont été visitées pour une 2^e ou une 3^e fois ont obtenu un fleuron de plus. Le comité est très fier de ce résultat et vous remercie de nous aider à progresser et de faire de St-Anaclet, un village accueillant et bien fleuri. Bravo à tous!



En janvier, le comité étudiera le rapport fourni par les classificateurs des Fleurons pour mettre en œuvre un plan de développement en embellissement. Nous pensons qu'un tel plan permettra de mieux cerner les améliorations à apporter dans le futur pour maintenir et améliorer notre classement.

En cette période de réjouissances, je vous souhaite de très joyeuses fêtes. Profitez de ce temps pour vous ressourcer et vous reposer.

Martine Pinel, pour le comité d'embellissement



ORGANISMES

CERCLE DE FERMÈRES DE ST-ANACLET

Notre prochaine réunion aura lieu le vendredi 7 décembre pour notre souper de Noël. Réunion à 17 h 30 suivie du repas. Pour celles qui le désirent, apportez un cadeau pour en recevoir un.

Bienvenue à tous et à toutes. Joyeux temps des Fêtes et soyez prudents.

Francine Gaudreault, communications.

CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Pour fêter Noël le club invite la population aînée membre et non-membre avec un supplément à son traditionnel dîner. Si quelqu'un de votre famille veut vous accompagner, jeunes et moins jeunes, soyez très à l'aise de les inviter. Il aura lieu le dimanche 9 décembre au centre communautaire vers midi. L'animation sera faite par Patrice Litalien. Chaque membre sera appelé par sa téléphoniste qui aura des billets. Les membres du conseil d'administration peuvent aussi vous en procurer.

Par ailleurs, les cartes de membres sont toujours en renouvellement.

Dans les deux cas, pour des informations supplémentaires, contactez Jacqueline au 418 724-7076.



Contact page 9

AFEAS

Opération TENDRE LA MAIN

Depuis 1997, L'AFEAS organise une campagne annuelle de sensibilisation contre la violence. Ainsi, du 27 novembre au 6 décembre, à travers le Québec, se tient la Semaine contre la violence sous toutes ses formes.

Cette année, les AFEAS de toute la province ont aussi demandé à leur Conseil municipal de déclarer le 8 décembre JOURNÉE contre l'INTIMIDATION. Nous savons combien les jeunes souffrent de l'intimidation de leurs pairs, nous savons aussi que cette forme de violence s'étend à beaucoup de secteurs autres que nos écoles. Voilà pourquoi l'AFEAS a voulu souligner, de façon particulière, cet aspect insidieux de la violence.

Dans le cadre de cette campagne annuelle, l'AFEAS monte des ARBRES DE PAIX : des rubans blancs, dont la forme de V inversé dit «NON à la violence!», représentant des femmes et des enfants tués par des actes de violence.

Le 6 décembre, à 10 h, vous êtes invités à rejoindre les membres de l'AFEAS devant la mairie, pour le montage de l'ARBRE DE PAIX. Ici, à St-Anaclet, les rubans blancs s'agitent tout le mois de décembre dans l'arbre de Noël devant l'édifice municipal; ils sont le symbole du souvenir et de la lutte contre la violence. Nous remercions la Municipalité pour sa collaboration et son appui constant.

En ce 6 décembre, demandons-nous ce que nous pouvons faire, chacune et chacun d'entre nous, pour créer des relations empreintes de respect et de tolérance.

La VIOLENCE, c'est assez!

Raymonde Vandal, prés. AFEAS de St-Anaclet.



LE CLUB LIONS DE SAINT-ANACLET VOUS INFORME

Les produits Lions sont toujours en vente aux prix suivants : gâteaux aux fruits 15 \$, noix 12 \$ et truffes 10 \$. Les profits de ses ventes vont entièrement au fonds des œuvres. Pour info : 418 723-4396.



Pour la distribution de la traditionnelle « canne de bonbon », les membres passeront à votre porte au cours du mois de décembre.

Le déjeuner du père Noël se tiendra le dimanche 16 décembre au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet de 8 h à 11 h 30. Tous les enfants présents recevront un cadeau des mains du père Noël. Coûts : adulte (5 \$), enfants de 6 à 12 ans (3 \$), 5 ans et moins le déjeuner est gratuit.

Gaétan Pelletier, comité publicité.



Les personnes et familles de Saint-Anaclet qui souhaitent bénéficier d'un panier de Noël doivent en faire la demande écrite avant le 6 décembre. Veuillez indiquer vos coordonnées, le nombre de personnes, l'âge des enfants et dire brièvement pourquoi vous demandez un panier. À Saint-Anaclet, c'est le

Club Lions de l'endroit qui coordonne la distribution et les demandes doivent lui être transmises directement au 25-C, rue Principale Est, Saint-Anaclet G0K H0.

À noter que des boîtes et des petites banques ont été placées dans les commerces locaux, à l'école, à la bibliothèque et à l'arrière de l'église au début de décembre pour recueillir dons et denrées non périssables.

Pour plus d'infos, contactez Francine Julien au 418 722-7278 ou Gaétan Pelletier au 418 722-7685.

Club Lions de St-Anaclet

Contact page 10



**CENTRE POLYVALENT
DES AÎNÉS ET AÎNÉES
DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

Depuis 20 ans

Par et pour les aînés

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous invite à ses activités qui se dérouleront en décembre au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nous vous offrons :

12 décembre 19 h : Récital de Noël en compagnie de messieurs Marc Gauthier, Lucien Poirier, René-Jean Banville accompagnés au piano par monsieur Simon Deschênes.

13 décembre 11 h 30 : Dîner rencontre. Récital de Noël de la chorale Les Voix d'Or.

Dans le cadre de nos dîners rencontres, les réservations doivent nous parvenir au plus tard le mercredi précédent l'activité à midi. Le repas est au coût de 10 \$ pour les non-membres et 8 \$ pour les membres. Le repas débute à 11 h 45 et les conférences et activités pour leur part à 13 h 30 et sont gratuites. Nous vous rappelons qu'il est possible de jouer à la pétanque-atout les mercredis de 19 h à 20 h 30 en vous présentant au Pavillon L'Héritage. Bienvenue à tous!

Pour informations et réservations, communiquez avec Martine St-Pierre au **418 725-5087**.

L'équipe du Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous souhaite de très **JOYEUSES FÊTES!**



SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE AÉROBIQUE SUR MUSIQUE

Des cours de conditionnement physique se tiendront cet hiver au Centre communautaire Régis-St-Laurent. La session d'une durée de 11 semaines débutera le 14 janvier. L'horaire de cette activité est la suivante : tous les lundis de 19 h 45 et 20 h 45 ainsi que les jeudis de 19 h à 20 h et le coût est fixé à 40 \$.

L'entraîneuse est madame Christine Brisson, éducatrice physique et professeure certifiée en aérobie.

Pour info et inscriptions, communiquez avec Carl au 418 725-5389.

LOCAL DES JEUNES



Veillez noter que le local des jeunes sera ouvert tous les jours de 18 h à 22 h dès que la patinoire sera prête.

Pour savoir quand elle sera prête, appelez le 418 724-0900.

ROLLER DERBY

Tu es à la recherche d'un nouveau sport original et passionnant?

Roller Derby Rimouski est à la recherche de JOUEUSES, d'entraîneurs, d'arbitres et de tout autres personnes désirant s'impliquer dans la ligue.



Ce sport à roulettes fait un retour en force au Québec avec la création de plusieurs ligues cette année, qui s'ajoutent aux deux déjà existantes à Montréal et à Québec.

Ne manquez pas votre chance de vous joindre à notre équipe!

Les pratiques ont lieu le mercredi à 21 h et le dimanche à 19 h au centre communautaire Régis-St-Laurent de St-Anaclet

Aucune expérience requise. Vous devez être âgé d'au moins 18 ans.

Pour plus de renseignements et pour communiquer avec nous, visitez notre page facebook : <https://www.facebook.com/rollerderbyrimouski>

COURS DE PATINAGE

Les cours de patinage seront de retour dès janvier. Ils se tiendront les samedis et dimanches matin entre 9 h et 11 h, dépendamment dans quel groupe d'âge sera votre enfant. Il est possible qu'il n'y ait qu'un seul groupe, ce sera en fonction du nombre d'inscriptions.



Il sera aussi possible pour les familles qui ont plus d'un enfant de les intégrer dans le même groupe pour éviter d'attendre vos enfants durant les 2 h.

Le professeur est déjà trouvé, il n'attend que vos enfants. Cette activité est offerte aux enfants de 4 à 8 ans et le coût est fixé à 20 \$.

SPORTS EN GYMNASSE

Veillez prendre note que le hockey boule cessera dans la semaine du 13 décembre pour la période des fêtes. Cette activité reprendra le 10 janvier.

HOCKEY MINEUR

La saison froide est de retour, c'est maintenant le temps de s'inscrire au hockey mineur. Tout comme l'hiver dernier, les jeunes qui désirent jouer au hockey auront l'opportunité de le faire et ce, dès le début de janvier ou plus tôt si la patinoire est prête et jusqu'à ce que la température le permette. Des équipes de St-Gabriel, St-Narcisse, St-Donat, St-Fabien et possiblement Rimouski-Est viendront nous visiter à quelques reprises et nous en ferons autant. Les parties à St-Fabien se tiendront à l'aréna.



Les entraînements se tiendront une fois/semaine en début de soirée et les matchs les samedis en après-midi. Le coût est fixé à 15 \$ par jeune.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en communiquant avec Carl au 725-JEUX(5389). La date limite d'inscription est le 7 décembre à 16 h 30.

HORAIRE DE LA PATINOIRE

| SUR SEMAINE | | SAMEDI | DIMANCHE |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------|
| 13 h | Ouverture | 9 h à 10 h 9 h à 11 h | Cours de patinage |
| 13 h à 14 h 30 | Patinage libre | 10 h à 13 h | Patinage libre |
| 14 h 30 à 18 h | Hockey libre | 13 h à 14 h | Hockey libre |
| 18 h à 19 h | Patinage libre | 14 h à 15 h | Hockey mineur |
| 19 h à 20 h | Patinage libre | 15 h à 18 h | Hockey libre |
| 20 h à 21 h 30 | Hockey libre | 18 h à 20 h | Patinage libre |
| 21 h 30 | Fermeture de la glace | 20 h à 21 h 30 | Hockey libre |
| 22 h | Fermeture des vestiaires et du local | 21 h 30 | Fermeture de la glace |
| VENDREDI 18 h à 19 h 19 h à 20 h | Hockey libre Patinage libre | 22 h | Fermeture des vestiaires et du local |

Pour connaître l'état de la glace, composez le 724-0900.
Chaque mercredi de 9 h 00 à 12 h 00, la patinoire est réservée pour la garderie Les Petits Soleils Magiques.

Chaque mardi soir, la patinoire est réservée de 20 h à 21 h 30 à un groupe.

Le vendredi entre 13 h et 15 h, la patinoire est réservée aux personnes de 50 ans et plus.

Certains samedis, des rencontres inter-municipales ou tournoi de hockey mineur remplaceront les activités prévues à l'horaire ci-haut.

Relâche des fêtes : la patinoire sera fermée à compter de 17 h les lundis 24 et 31 décembre ainsi que toute la journée des 25 décembre et 1^{er} janvier. (L'horaire peut varier à cause des cours de patinage et de hockey mineur.)

N.B. La patinoire sera fermée toute la journée le vendredi 14 décembre .